

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- N° 1179-2020 Règlement modifiant le Règlement 1127-2019 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 2 300 000 \$ (20 juillet 2020)
- N° 1181-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier les usages autorisés dans la zone H-5050 (17 août 2020)
- N° 1182-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les activités industrielles de recherche et de développement dans les zones I-235 et I-254 (17 août 2020)
- N° 1186-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de créer une nouvelle zone P-382 à même les zones H-305 et H-368 et permettre certains usages spécifiques liés à la santé et aux soins et hébergement des personnes (31 août 2020)

Le règlement 1179-2020 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 septembre 2020. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Les règlements 1181-2020, 1182-2020 et 1186-2020 ont été approuvés par la MRC de Rimouski-Neigette le 9 septembre 2020 et les certificats de conformité ont été émis le 10 septembre 2020. Ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT**

La greffière  
Monique Sénéchal